



ANNEXE ARTICLE 8

DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS

SENIORS DU DISTRICT D'EURE - ET- LOIR

Annexe Article n°8, avec :

Pour la D1, les modifications résultants de l'article n°7 du règlement des championnats « Sénior masculin » de Ligue.

Pour la D2, la D3 et la D4 les modifications résultants de l'Assemblée Générale du District du 29 Septembre 2017.

CHAMPIONNAT	OBLIGATIONS EQUIPE JEUNES
Départemental 1	Une équipe à 11 et une équipe à 8 ou à 5, en catégorie Football animation pour répondre aux obligations régionales en cas d'accession. SANCTIONS : tout club qui ne satisfera pas aux obligations ci-dessus sera sanctionné comme suit : 1^{ère} année d'infraction : Une équipe senior d'un club ne pourra accéder à la division supérieure. Si deux ou plusieurs équipes du même club sont concernées, cette mesure ne s'applique qu'à l'équipe du club hiérarchiquement supérieure. 2^{ème} année d'infraction : 1 - Une équipe senior du club ne pourra accéder à la division supérieure (idem 1^{ère} année) 2 - Le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités. 3^{ème} année d'infraction : Rétrogradation en division inférieure de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club. Entente acceptée pour les équipes demandées ne bénéficiant qu'à un seul club. 2 Arbitres Obligation d'assister à la réunion d'information de début de saison.



Départemental 2 Une équipe à 11 ou une équipe à effectif réduit (U15, U13, U12) et 1 équipe à effectif réduit dans une autre catégorie (U7 ou U9 ou U11). Entente acceptée pour les équipes demandées ne bénéficiant qu'à un seul club.

1 Arbitre

Départemental 3 Une équipe à 11 ou une équipe à effectif réduit en catégorie football animation. Entente acceptée pour l'équipe demandée ne bénéficiant qu'à un seul Club.

1 Arbitre

Départemental 4 Une équipe à 11 ou une équipe à effectif réduit en catégorie football animation. Entente acceptée pour l'équipe demandée ne bénéficiant qu'à un seul club.

1 Arbitre